



# TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 22 Avril 2020

**CONTINUITÉ ACTION SOCIALE ET FASS**

## **ACTION SOCIALE ET FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE : C'EST ESSENTIEL !**

**Pour répondre aux besoins de tous les cheminots, actifs comme retraités, la CGT est intervenue à de multiples reprises auprès de la direction pour garantir la continuité des prestations sociales et une surveillance accrue en faveur des plus fragiles.**

**L'action sociale SNCF et le FASS sont dans la période un atout essentiel et une activité de première nécessité.**

Pendant cette crise sanitaire et sociale sans précédent, outre la continuité de l'activité syndicale CGT de site pour défendre vos droits collectifs et individuels, le Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS) et l'Action Sociale SNCF devaient être encore plus mobilisés pour s'adapter à la situation.

Bien que tous contacts physiques aient été légitimement exclus dans les structures d'accueil (centres d'action sociale, lieux d'accueil pour enfants et pensionnés,...), les moyens de communication à distance ont tout naturellement pris le relais afin de garder un contact permanent entre les bénéficiaires et les travailleurs sociaux, afin d'assurer la continuité des aides en cours et la prise en charge des bénéficiaires dans le besoin.

Pour cela, et en plus des centres d'action sociale de proximité, la direction a mis en place 2 plateformes d'appels (actifs/pensionnés) afin de répondre à l'urgence sociale que pourraient générer cette mise en confinement, l'apparition des symptômes du virus, voire la maladie.

L'accompagnement psychologique, ouvert 24h/24, procure une écoute attentive aux différentes situations afin d'apporter, notamment, un soutien moral en toute discrétion.

Suivant les besoins identifiés, ils redirigent les bénéficiaires vers les professionnels de l'action sociale SNCF, les services médicaux SNCF, les urgences médicales publiques et les associations de la protection de l'enfance, répondent à l'explosion des violences conjugales, et mettent en place les prestations d'aide à domicile (courses, toilettes, soins,...).

En cas de difficultés à subvenir financièrement aux besoins fondamentaux, plus particulièrement pour se nourrir, pour l'hygiène, pour se soigner..., il a été mis en place un système de délivrance exceptionnel sous forme de mandat cash à retirer dans une banque, de pré-paiement des courses dans les grandes surfaces, récupérables par drive ou par livraison à domicile selon l'évaluation des travailleurs sociaux.



Ces aides « extralégales » et non-remboursables, sont pourtant limitées. C'est ce que dénonce la CGT régulièrement. Il ne s'agit pas de distribuer de l'argent ou de pallier la faiblesse des salaires, mais de permettre aux travailleurs sociaux l'évaluation des besoins, et la réponse aux urgences.

Pour la CGT, il faut aller plus loin. En effet, ce système ne couvre pas suffisamment les bénéficiaires potentiels, notamment celles et ceux qui vivent loin des villes, celles et ceux qui sont en perte d'autonomie ou n'ont, tout simplement pas accès à cette unique banque de retrait.

La direction doit aussi porter l'effort sur la communication de l'existence même de l'Action Sociale et des prestations de notre FASS envers les bénéficiaires (actifs comme retraités), financé à hauteur de 1,1% de notre salaire socialisé.

L'Action Sociale SNCF est composée de cheminots diplômés d'Etat des métiers de travailleur social (assistant social, éducateur, psychologue, pédopsychiatre, conseiller en économie,...) qui sont notamment tenus au secret professionnel.

**Pour la CGT, le Fonds d'Action Sanitaire et Social SNCF doit venir en aide pour pallier les aléas de la vie, et doit répondre aux besoins évalués par les travailleurs sociaux. Dans ce cadre exceptionnel, l'entreprise doit tout mettre en œuvre pour subvenir aux besoins fondamentaux et sans atermoiements.**

Le centre d'action sociale de proximité est le point d'entrée et la clef de voûte de l'accompagnement social.

**La CGT encourage tous les cheminots qui seraient dans le besoin urgent, à ne pas hésiter à demander à bénéficier de ces aides.**

**Pour cela, les plateformes téléphoniques qui ont été mises en place, pourront vous orienter vers l'aide dont vous avez besoin, et vous communiquer les coordonnées des Centres d'Action Sociale de proximité.**



- Plateforme agents actifs : **09.80.98.03.22**
- Plateforme pensionnés : **09.80.98.03.25**
- **3919** contre les violences aux femmes
- **119** contre l'enfance maltraitée

01	Bourg en Bresse	04 74 32 70 38	54	Nancy	03 83 22 12 59
	Ambérieu	04 74 46 18 70		Jarny	03 87 38 81 52
02	Tergnier	03 60 72 36 00		Longuyon	03 82 59 43 50
03	Montluçon	04 70 03 52 51	55	Nancy	03 83 22 12 59
	Moulins	04 70 20 37 96		Blainville	03 83 76 20 30
04	Avignon	04 90 27 82 28		Jarny	03 87 38 81 52
05	Miramas	04 86 17 72 01	56	Vannes	02 56 01 62 56
06	Nice	04 89 24 72 49		Metz	03 87 38 81 52
07	Valence	04 75 79 52 50	57	Thionville	03 82 59 43 50
	Le Teil	04 75 49 69 50		Sarrebourg	03 55 83 71 77
08	Charleville-Mézières	03 24 35 32 61	58	Nevers Vauzelle	03 86 93 62 51
09	Toulouse	05 67 76 92 37 / 38		Lille Hellemmes	03 28 14 42 45
10	Romilly	03 25 39 61 50	59	Dunkerque	03 28 24 81 50
	Troyes	03 25 70 41 48		Valenciennes	03 28 24 81 50
11	Narbonne	04 68 65 61 28	60	Nogent sur Oise	03 60 46 30 01
12	Rodez	05 65 77 33 39	61	Caen	02 31 34 11 50
13	Marseille G <sup>de</sup> Bastide	04 13 25 10 30	62	Arras	03 21 51 85 50
	Marseille St Charles	04 95 04 12 50		Calais	03 21 46 81 50
	Miramas	04 86 17 72 01	63	Clermont-Ferrand	04 73 99 71 50
14	Caen	02 31 34 11 50	64	Bayonne	05 59 50 83 49
15	Clermont-Ferrand	04 73 99 71 50		Pau	05 59 98 72 38
	Aurillac	04 71 45 20 50	65	Tarbes	05 62 44 51 50
16	Angoulême	05 45 69 61 35	66	Perpignan	04 68 51 93 50
17	Saintes	05 46 98 93 56	67	Strasbourg	03 88 75 44 30
	La Rochelle	05 16 07 92 50		Haguenuau	03 88 05 40 88
18	Vierzon	02 48 52 41 40		Bischheim	03 88 75 45 52
19	Brive	05 55 18 42 50	68	Mulhouse	03 89 36 13 50
2A - 2B	Nice	04 89 24 72 49	69	Lyon	04 72 15 17 11
21	Dijon	03 80 40 10 64		Oullins	04 72 15 17 11
22	Saint Brieuc	02 96 01 61 50		Vénissieux	04 72 15 17 11
23	Limoges	05 55 11 17 85		Badan	04 37 60 13 50
24	Périgueux	05 53 06 21 48	70	Besançon	03 81 63 41 49
25	Besançon	03 81 63 41 49		Vesoul	03 84 77 15 49
26	Valence	04 75 79 52 50	71	Chalon-sur-Saône	03 85 44 61 50
	Le Teil	04 75 49 69 50	72	Le Mans	02 43 21 71 50
27	Evreux	02 32 78 32 20	73	Chambéry	04 79 60 93 85
28	Chartres	01 39 20 25 50		Modane	04 76 20 14 50
29	Brest	02 29 00 51 50	74	Annecy	04 50 33 81 50
30	Nîmes	04 66 70 41 89	75	Paris Est	01 40 18 22 82
31	Toulouse	05 67 76 92 37 / 38		Paris Montparnasse	01 85 56 80 79
32	Toulouse	05 67 76 92 37 / 38		Paris Gare de Lyon	01 53 33 68 80
33	Bordeaux St Jean	05 47 47 10 54		Paris St Lazare	01 71 93 82 17
34	Béziers	04 67 49 62 62		Paris Austerlitz	01 53 60 70 44
	Montpellier	04 34 35 89 71	76	Sotteville lès Rouen	02 35 52 12 50
35	Rennes	02 99 29 13 36		Le Havre	02 35 52 12 50
36	Vierzon	02 48 52 41 40	77	Melun	01 64 83 40 20
37	St Pierre des Corps	02 47 46 90 12		Vaires	01 71 58 57 70
38	Badan	04 37 60 13 50	78	Achères	01 39 11 12 15
	Grenoble	04 76 28 64 57		Versailles	01 30 13 41 50
39	Besançon	03 81 63 41 49	79	Poitiers	05 49 36 81 56
	Dôle	03 84 79 32 50 / 51		Niort	05 49 78 96 51
40	Dax	05 58 58 77 40	80	Longueau	03 64 57 27 00
41	Chartres	01 39 20 25 50	81	Albi	05 63 53 32 62
	Fleury les Aubrais	02 38 79 93 30	82	Montauban	05 63 91 71 89
	St Pierre des Corps	02 47 46 90 12	83	Toulon	04 94 09 51 50
	Vierzon	02 48 52 41 40	84	Avignon	04 90 27 82 28
42	St Etienne	04 27 40 69 42	85	Nantes	02 40 08 16 51
	Roanne	04 77 44 28 50		La Roche sur Yon	02 40 08 16 51
43	Clermont-Ferrand	04 73 99 71 50	86	Poitiers	05 49 36 81 56
44	Nantes	02 40 08 16 51	87	Limoges	05 55 11 17 85
45	Fleury les Aubrais	02 38 79 93 30	90	Besançon	03 81 63 41 49
	Montargis	02 38 07 61 46		Belfort	03 84 57 50 57
46	Brive	05 55 18 42 50	91	Brétigny sur Orge	01 60 85 61 50
	Montauban	05 63 91 71 89		Juvisy	01 69 54 31 50
47	Agen	05 53 68 95 67	92	Paris Montparnasse	01 85 56 80 79
48	Nîmes	04 66 70 41 89		Paris St Lazare	01 71 93 82 17
49	Nantes	02 40 08 16 51	93	Noisy le Sec	01 41 60 43 19
	Angers	02 40 08 16 51		St Denis	01 41 60 43 19
50	Cherbourg	02 33 92 87 81	94	Paris Austerlitz	01 53 60 70 44
51	Reims	03 51 01 95 90		Villeneuve St Georges	01 57 23 62 68
	Châlons-en-Champagne	03 26 66 21 47		Ermont	01 30 72 63 90
52	Chalindrey	03 25 84 51 50			
	St Dizier	03 25 06 61 80	<b>DROM</b>		
53	Laval	02 44 01 71 12	<b>COM</b>	Perpignan	04 68 51 93 50